

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2009

*L'an deux mille neuf, le 10 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 5 décembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.*

*Étaient présents : Monique Delemme, Daniel Droin, Norbert Favin, Yves Hergoualc'h, Emmanuel Besnard, Diane Guillaume, Philippe Chauveau, Yves Leers, Hervé Rivoalland, Monique Falc'hon, Jean Pucheu*

*Pouvoirs : Françoise Echaubard à Daniel Droin, François Lamy à Claude Landais*

*Secrétaire de séance : Philippe Chauveau*

### **DECISION MODIFICATIVE n°2**

Monsieur le Maire, devant la nécessité d'inscrire, à l'inventaire communal, le complément des tableaux offerts à la commune, propose au conseil municipal leur évaluation qui est accepté à l'unanimité, la somme de 55.000 € sera donc inscrite dans cette décision modificative en recettes et dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire présente ensuite les modifications, sans augmentation du budget, vues avec la commission des finances, des crédits suivants : 75.800 €

- Personnel communal : 380 €
- Régularisation d'intérêts au capital des emprunts : 10.000 €
- Travaux, petits matériels, vidéo projecteur, aménagements sécuritaires, électricité, : 10.420 €
- Tableaux : 55.000 €

#### **Délibération**

#### **OBJET : Décision modificative n° 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2009 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009 approuvant la décision modificative n°1

Vu l'avis de la commission des finances du 8 décembre 2009

<b>DONS</b>	Valeur
Tableau "L'Abbé Toussaint" MacMonnies (non encadré) Don de MacMonnies	20000
Tableau "Lupins et Pavots" Hoschedé-Monet (encadré) Don de Germaine Salerou	20000
Tableau "Bras de Seine" Cambour (encadré) Don de Claude Cambour	5000
Tableau "Frères de combat 1917" Ritman (encadré) Don de Louis Ritman	5000
Tableau "Dans ma maison de Giverny" Gougis (encadré) Don de Jacqueline Gougis	2000
Tableau "La Prairie" Derulle (encadré) Don de Mr Beppino Marinello	1500
Tableau "Pont Japonais Giverny" Bennett (encadré) Don de Cello Bennett	1500

Considérant d'une part la nécessité d'inscrire à l'inventaire communal, les œuvres offertes à la commune et d'en fixer leur valeur suivant le tableau ci-dessus :

Considérant d'autre part la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2009	Modif n°1	Modif n° 2	Total BP 2009	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2009	Total BP 2009
61521	Entretien et réparations sur terrain	35 000	-5 000		30 000				0
61523	Entretien et réparations sur bâtiments	60 000	-20000	-10 000	30 000				
6411	Rémunération personnel titulaire	75 300		19 000	94 300				
6413	Rémunération personnel non titulaire	17 500		-17 500	0				
66111	Intérêts emprunts	24 013		-10 000	14 013				
023	Virement à la section d'investissement	54 957	28 530	18 500	101 987				
<b>Total Dépenses Fonctionnement DM n°2</b>		266 770		0	270 300	<b>Total Recettes Fonctionnement DM n°1</b>	0	0	0

## INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2009	Modif n°1	Modif n° 2	Total BP 2009	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2009	Modif n°1	Modif n°2	Total BP 2009
1641	Capital Emprunts	48027		10000	58027	1025	Tableau "L'Abbé Toussaint" MacMonnies			20000	20000
2116	Cimetière	9465		-3800	5665	1025	Tableau "Lupins et Pavots" Bl Hoschedé-Monet			20000	20000
21318	Ateliers municipaux			3100	3100	1025	Tableau "Bras de Seine" Cambour			5000	5000
2138	Rampe église		15 720		15720	1025	Tableau "Frères de combat 1917" Ritman			5000	5000
2151	Voirie		2 600	7000	9600	1025	Tableau "Dans ma maison de Giverny" Gougis			2000	2000
2152	Agencement de voirie		3 854	2500	6354	1025	Tableau "La Prairie" Derulle			1500	1500
21534	Réseaux électrification Horloges		1 500		1500	1025	Tableau "Pont Japonais Giverny" Bennett			1500	1500
2161	œuvres			55000	55000	1323	Subvention Tx sécuritaires			2300	2300
2184	Mobilier école	3864	1 000		4864	021	Virement de la section de fonctionnement	54957	28530	18500	101987
2188	Matériel Grilles, sono, débrouss	1000	3 856	2000	6856						0
021		54957	28530	75800	159287						
<b>Total Dépenses investissement DM n°1 + DM n°2</b>			28 530	75800		<b>Total Recettes Investissement DM n°1 + DM n°2</b>	54 957	28 530	75 800		159 287

## DONATION DE TERRAINS

Monsieur Michel POULAIN se propose d'offrir à Giverny, un terrain des Ajoux, de 3a70ca qui donnera accès à la Seine aux Givernois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce don et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

## ACHAT DE DEUX TERRAINS : 3è tranche de travaux d'assainissement

Pour le bon fonctionnement du traitement des eaux usées, il s'avère nécessaire d'édifier deux postes de relevage d'une surface de 25 m<sup>2</sup> chacun – de la ruelle l'Amsicourt au Pont de Limetz -. Pour la logique de fonctionnement, ces postes de relevage sont prévus initialement sur la voie publique avec une incidence sur le flux piétonnier. Monsieur le Maire propose de s'entretenir avec les propriétaires riverains concernés afin de trouver une solution sécuritaire et esthétique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

## Arrêté d'intervention pour la Lyonnaise des Eaux

La Lyonnaise des eaux intervenant régulièrement sur le réseau d'assainissement demande un arrêté du maire légalisant ces interventions sur le plan sécuritaire.  
Le nécessaire sera fait.

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure demande d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées les deux sentiers nommés « l'Astragale » et « du Lézard Vert » conçus par le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie.

### Délibération

#### **OBJET : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastreales	Itinéraire
CR 28 dit sentier du champ à l'âne	ENS Les coteaux de Giverny : le sentier de l'Astragale
CR 19 dit chemin des bruyères	
« Voie a »	
« Voie b » :	
CR des rouges fosses	
SR 33 dit sente Maurice	ENS Les coteaux de Giverny : le sentier du lézard vert
CR dit des Côtes	
CR 23 dit de la Rouillère	
CR dit des Fontaines	
CR 24	
CR 36 dit de Vernon	

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**s'engage** ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer/accepter leur balisage,
- à assurer/faire assurer leur entretien.

## **Droit de Prémption Urbain Renforcé**

Monsieur le Maire rappelle que seul le département peut exercer ce droit de prémption. Le DPU, qu'il soit renforcé ou non, ne peut s'appliquer que dans les zones urbaines ou à urbaniser. Les zones naturelles ou agricoles définies par le POS en sont donc exclues.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Rosiers « Isabelle de Reimpré »**  
 A la suite de la fin des travaux de la rampe de l'église, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que les rosiers et lavandes généreusement offertes à cet effet par Monsieur et Madame Inbona seront plantés dès que possible.  
 Monsieur et Madame Inbona remercient la commune d'avoir accordé cette place aux rosiers.
- **CAPE – Projet création Bloc sanitaire à Giverny –**  
 Dans le cadre de son contrat d'agglomération et de sa compétence Tourisme, la CAPE a inscrit la réalisation de sanitaires publics sur notre commune. Après consultation des différents partenaires concernés – CAPE et Conseil Général de l'Eure- il a été proposé que les travaux ne débutent qu'à la fin de la saison touristique 2010.
- **Collecte des cartons industriels**  
 La CAPE a mis en place un ramassage des cartons assimilés à des déchets industriels et a décidé d'inclure celui-ci auprès des commerçants de notre commune. Une campagne de communication est prévue par courrier.
- **Collecte des déchets en benne bi-compartmentée.**  
 Afin d'optimiser les tournées et de rationaliser le service, la CAPE met en place le ramassage des déchets par une benne bi-compartmentée. Les ordures ménagères -bac Vert- et les emballages ménagers –bac Jaune- seront collectés **le jeudi**.
- **Recensement de la population**  
 Suite au recensement en 2007, la population de la commune de Giverny est de 506 habitants permanents, de 23 habitants (maisons secondaires) soit une population totale de 529 habitants.
- **CAPE – Charte paysagère –**  
 La CAPE a transmis un document synthétique de cette charte qui a vocation de fixer des objectifs paysagers et écologiques et demande aux collectivités territoriales leur adhésion.
- **CAPE – Impôts sur les ménages –**

Dans sa dernière commission des finances, la CAPE avait décidé d'instaurer une nouvelle taxe, suite à la suppression de la taxe professionnelle, qui représentait 10% de hausse des 3 taxes communales de Giverny, soit 21.281 € à verser par les Givernois.

Monsieur le Maire a donc demandé l'avis du conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal a donné son accord pour s'opposer à cette nouvelle taxe.

- **CAPE – Contrat d'agglomération 2008 2013 –**  
Structuration touristique Giverny : 3 253 254 €

## CONTRAT D'AGGLOMÉRATION DE LA CAPE 2008-2013

### Développement économique et touristique

Fiche n°8	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de la fiche d'action	Année	Coût estimé en € HT	Région	Département	CAPE	Commune
	Conseil Général 27	Réalisation de la voie verte Vallée de Seine	2009 - 2012	1 600 000	400 000	1 200 000		

### Structuration touristique de Giverny

Fiche n°4	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de la fiche d'action	Année	Coût estimé en € HT	Région	Département	CAPE	Commune
	CAPE	Accueil (sanitaires publics)	2009 - 2010	226 000	67 800	90 400	67 800	
	Conseil Général 27	Maison Office du Tourisme	2010 - 2013	800 000	240 000	320 000	240 000	
	CAPE	Création d'un circuit piétonnier sur l'Impressionnisme	2009 - 2010	27 264	13 632	8 179	5 453	
	Commune de <u>Giverny</u>	Aménagement touristique et piétonnier de la rue Claude <u>Monet</u>	2009 - ...	2 200 000	550 000	400 000		1 250 000

- **Don de l'Association « Les Kiwanis »**  
Les Kiwanis ont offert un chèque de 1.000 € pour participation financière aux travaux de la rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les voitures d'enfants. Monsieur le Maire au nom du conseil municipal les en a remerciés.